



impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Rubrique : Communiqués de presse > AMF : 2014

L'Autorité des marchés financiers met en consultation publique des propositions de modification du cadre des introductions en bourse

Publié le 25 septembre 2014

L'AMF consulte jusqu'au 22 octobre 2014 sur les propositions émises par le groupe de travail sur les introductions en bourse lancé en mars dernier. Ces propositions ont pour objectif de faire évoluer le dispositif existant en France, en particulier, au regard de la pratique d'autres pays européens. L'AMF propose également des modifications de son règlement général et de sa doctrine qui permettraient la mise en œuvre rapide de ces nouvelles mesures, si elles étaient adoptées.

Les propositions d'évolution du cadre des introductions émises par le groupe de travail présidé par Monique Cohen et Jean-Pierre Hellebuyck soumises à consultation sont les suivantes :

- Le maintien, pour toute introduction en bourse, de l'obligation de prévoir une tranche à destination des investisseurs particuliers.
- Une plus grande flexibilité dans les règles d'encadrement du prix avec, dans le prospectus visé, une information au moins sur un prix d'introduction maximum et, au plus tard 3 jours de bourse avant la clôture de l'offre, une information sur une fourchette de prix d'au maximum +/- 15 % autour d'un prix pivot.
- L'alignement de la pratique de l'AMF sur la pratique européenne consistant à ne plus imposer aux sociétés de présenter des critères d'appréciation de la fourchette de prix dans leur prospectus.
- La possibilité offerte aux particuliers de révoquer leurs ordres passés par internet à tout moment jusqu'à la clôture de l'offre qui leur est destinée.
- La possibilité, en amont de la publication de la documentation visée par l'AMF, de donner accès aux informations relatives à l'opération aux analystes des banques du syndicat de placement, sous réserve d'un engagement de confidentialité et d'un rétablissement d'une égalité d'information à travers le prospectus. Cela permet, notamment, d'accélérer le calendrier d'exécution de l'opération.
- L'autorisation d'utiliser l'anglais pour la rédaction du prospectus, sous réserve qu'il contienne un résumé en français.

La mise en œuvre de certaines de ces mesures nécessite des ajustements du règlement général et de la doctrine de l'AMF. En conséquence et afin de permettre une mise en œuvre rapide de ce nouveau cadre, l'AMF soumet également à consultation publique des propositions de modification de ses textes.

> M. Gérard Rameix, Président de l'AMF a déclaré : « Le financement de l'économie et la mobilisation des parties prenantes au service du dynamisme de la place de Paris font partie du plan stratégique de l'AMF. C'est dans ce contexte, et compte tenu du redémarrage des introductions en bourse, que le Collège de l'AMF a lancé un groupe de travail sur le dispositif organisant les introductions en France, en particulier, au regard de la pratique d'autres pays européens. Des mesures concrètes, résultats de ces travaux, sont aujourd'hui proposées à la Place pour consultation ».

> Mme Monique Cohen et M. Jean Pierre Hellebuyck, membres du Collège de l'AMF, ont ajouté : « A la demande du Collège, un Groupe de travail, que nous avons eu l'honneur de présider, s'est mobilisé en regroupant 26 professionnels composés de différentes expertises. Ses membres ont alimenté le groupe afin de dessiner des propositions pratiques pour offrir un dispositif français compétitif en phase avec les pratiques internationales, tout en réaffirmant l'importance d'associer les particuliers aux introductions en bourse. La consultation publique sera l'occasion de mobiliser la Place autour des mesures concrètes qui pourraient être rapidement mises en œuvre pour soutenir les projets d'IPO en France ».

Les réponses à la consultation doivent être retournées au plus tard le 22 octobre 2014 à l'adresse suivante : directiondelacomunication@amf-france.org.

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Stéphanie Duschenes - Tél : +33 (0)1 53 45 60 23 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- [Rapport sur les introductions en bourse - Groupe de travail présidé par Monique Cohen et Jean-Pierre Hellebuyck \(fin de la consultation : 22 octobre 2014\)](#)
URL = [<http://www.amf-france.org/technique/proxy-lien.html?docId=workspace://SpacesStore/7f1888a5-6042-4486-a40b->

391b95c91fae]

- Proposition de modifications du règlement général et de la doctrine de l'AMF pour mettre en œuvre les propositions du rapport sur les introductions en bourse (fin de la consultation : 22 octobre 2014)

URL = [<http://www.amf-france.org/technique/proxy-lien.html?docId=workspace://SpacesStore/2417074f-b557-4603-aaa9-24fbc55c4cab>]

A lire aussi

- Communiqué de presse - L'AMF lance un groupe de travail sur les introductions en bourse

URL = [<http://www.amf-france.org/technique/proxy-lien.html?docId=workspace://SpacesStore/0fe7d4ea-df3f-4339-9dc3-9eae4c58271f>]

- Introduction en bourse

URL = [<http://www.amf-france.org/technique/proxy-lien.html?docId=9435ff07-0f53-48ed-afbf-d5484599b3cb>]

Mentions légales :

Directeur de la publication : Florence Gaubert, Directrice de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02